



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU

### 13 MARS 2023

## N° 03



Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Mr RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, Mrs ROBERT Sylvain, Mmes MORISSET Mary, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique

Absents excusés : Mr VITALI Yannick, Mme OUVRARD Elise

Pouvoir : Mr VITALI Yannick à Mr RONDEAU Landry

Secrétaire de séance : Mme TEILLIER Magali

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est adopté à l'unanimité

### ● COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N°2023-04 : Attribution d'un emplacement pour le manège sur la base de loisirs de la Tricherie du 27 mai au 10 septembre 2023 : montant du droit de place : 1 120 €

### ● SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

#### Restaurant scolaire

Afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2022-2023, les responsables de l'association Familles Rurales sollicitent une subvention de 23 400 euros correspondant au déficit 2022 et au déficit prévisionnel pour l'année 2023.

Lors d'une rencontre avec les responsables de l'association Familles Rurales, la commune a demandé qu'une réflexion soit menée sur le mode de gestion du service afin d'optimiser la gestion des ressources.

L'association a fait part qu'elle pourrait financer une partie du déficit par l'augmentation du prix du repas et sur leur trésorerie à hauteur de 2 828 €.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 20 572 € à l'association familles rurales pour le restaurant scolaire.

#### Centre d'accueil périscolaire

Pour obtenir un équilibre budgétaire, l'association Familles Rurales sollicite une participation municipale de 56 632 euros dont 20 000 euros de déficit prévisionnel lié à la baisse du nombre d'adhérents et au changement de statut d'un animateur en apprentissage.

Après échange sur la proposition d'une prise en charge d'une partie du déficit par l'association, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 44 050 € au centre d'accueil périscolaire pour l'année 2023. Il est également demandé à l'association d'entamer une réflexion afin de réduire le déficit.

## ● TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE JEUNESSE : AVENANTS

Les entreprises RetD Energie, titulaire du lot « plomberie » et JAUNET, titulaire du lot « menuiserie » pour les travaux d'aménagement de l'espace jeunesse, ont présenté des devis en moins-value d'un montant de :

- 65.55 € HT pour la modification de l'évier
- 64.25 € HT correspondant à la différence entre la plus-value pour les petits bois et la moins-value pour suppression du traitement préventif et curatif.

Afin de valider ces travaux, le conseil municipal accepte ces devis et autorise Mr le Maire à signer un avenant avec les entreprises concernées.

## ● CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, un maître-nageur sauveteur titulaire du BNSSA chargé d'assurer la surveillance de la baignade à la Tricherie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août est recruté.

Après présentation des modalités de recrutement, le conseil municipal, par un vote à main levée, décide à l'unanimité de créer un emploi temporaire de maître-nageur sauveteur pour une durée de 2 mois.

Le conseil municipal décide également de proposer un logement si besoin.

## ● DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Suite à l'approbation du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat) par les élus de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers le 15 février 2023, il convient de revoir la délégation accordée au Maire pour le traitement des déclarations d'intention d'aliéner.

En effet, par délibération du 25 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) situées en zone UB du PLU (lotissements) ; les déclarations d'intention d'aliéner concernant la zone UA (centre bourg) étant quant à elle examinées en réunion du conseil municipal.

Or, depuis l'approbation du PLUiH, il n'existe plus qu'une seule zone U dans laquelle sont comprises les zones UA et UB. La délibération du 25 Mai 2020 n'est donc plus en adéquation avec le PLUiH.

Après présentation du zonage concerné, le conseil municipal, à l'unanimité décide de déléguer le droit de préemption à Mr le Maire sur les zones U et AU du PLUiH.

## ● VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2023

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux et de maintenir, pour l'année 2023, les taux appliqués en 2022 :

TAXES	2022	2023
Foncier bâti	33.81 %	33.81 %
Foncier non bâti	44.49 %	44.49 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	25.69 %	25.69 %



**BUDGETS PRIMITIFS – ANNEE 2023**

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour l'année 2023 tel qu'examiné lors de la réunion de la commission « finances »

Ce budget est adopté à l'unanimité, par un vote à main levée. Il s'élève en dépenses et recettes à **2 737 258.91 euros** :

**-SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 231 254.11 Euros**

**-SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 506 004.80 Euros**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Libellé	Montant	Libellé	Montant
Charges à caractère général	311 369 €	Impôts et taxes	664 257 €
Charges de personnel	231 800 €	Dotations et subventions	294 868 €
Charges de gestion courante	262 738 €	Autres produits gestion courante	64 200 €
Charges financières (intérêts)	5 647 €	Produits des services	4 277 €
Dotations aux amortissements	84 €	Excédent antérieur reporté	200 652.11 €
Prélèvement du G.I.R.	54 730 €	Opérations d'ordre	3 000 €
Charges exceptionnelles	300 €		
Virement à l'investissement	364 586.11 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 231 254.11 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 231 254.11 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Libellé	Montant	Libellé	Montant
Déficit d'investissement 2022	10 842.69 €	Virement du fonctionnement	364 586.11 €
Remboursement des emprunts	43 716 €	Produit de cession	60 000 €
Logiciels, matériel et mobilier	54 040.11 €	Remboursement FCTVA	47 000 €
Travaux	1 236 680 €	Excédent de fonctionnement	303 160.69 €
Avance futur lotissement	157 726 €	Remb. avance budget annexe	4 310 €
Travaux en régie	3 000 €	Subventions d'investis. Reçues	620 364 €
		Emprunts	100 000 €
		Amortissement des immos	84 €
		Taxe d'aménagement	5 000 €
		Dépôts et cautionnements	1 500 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 506 004.80 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 506 004.80 €</b>

**Liste des principaux investissements budget général :**

<b><u>Travaux de voirie et aménagements divers :</u></b> <i>Aménagement rue du Calvaire : Grand rue ; court de tennis ; terrain de football)</i>	<b>320 820 €</b>	<b><u>Aménagement de la base de loisirs de la Tricherie</u></b> (solde parking ; aérateur d'eau ; évacuation des eaux ; ligne d'eau)	<b>59 150 €</b>
<b><u>Travaux de bâtiments</u></b> <i>(dont aménagement espace jeunes : 115 000 € - restauration Eglise St Christophe : 720 000 € ; atelier municipal et abords: 6 710 € ; étude nouveau centre périscolaire 30 000 €)</i>	<b>908 710 €</b>	<b><u>Matériel et mobilier divers</u></b> <i>(illuminations ; matériel technique ; panneaux signalisation...)</i>	<b>24 040 €</b>

## ● BUDGETS PRIMITIFS 2023 DES BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal adopte les budgets annexes qui s'élèvent à :

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Bâtiment commercial (Tricherie)	18 965.98 €	54 345.65 €
Bâtiment commercial (commerce)	15 175.50 €	69 098.53 €
Lotissement « Le Longuenais »	449 870.00 €	130 492.00 €
Lotissement « Les Prés du Château »	982 726.00 €	982 726.00 €

## ● COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS

### Commission « Association Education Jeunesse »

Afin de préparer le forum des associations qui aura lieu le 30 septembre 2023, une rencontre est prévue avec l'ensemble des responsables des associations le Mercredi 12 avril prochain à 19 heures à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.

A MESNARD LA BAROTIERE, le 13 Mars 2023

La Secrétaire de Séance,  
Magali TEILLIER

Le Maire,  
Landry RONDEAU





## **ETAT CIVIL**

### **MARIAGE :**

Laurent LIMOUSIN et Emmanuelle SOULARD, mariés le 8 avril 2023 à Mesnard la Barotière

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **PERMANENCES DES ELUS SAMEDI :**

**10h à 11h**

6 Mai 2023 : Yannick VITALI

### **BRUITS DU VOISINAGE – RESPECTONS NOS VOISINS**

À l'arrivée du printemps, les jardiniers et bricoleurs ont repris leurs outils et pour cela voici quelques consignes à respecter :

#### **Article 19 – arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 relatif aux bruits de voisinage**

« Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que les tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectuées que :

**Les jours ouvrables de : 8h30-12h et 14h-19h30**

**Le samedi de : 9h-12h et 15h-19h**

**Le dimanche et jours fériés de 10h -12h**

## **LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS**

### **APPEL AUX BENEVOLES**



Le restaurant scolaire souhaite créer une liste de personnes disponibles pour aider bénévolement et ponctuellement lors d'un manque de personnel pour le service du déjeuner qui se déroule de **11h45 à 13h45**.

Contact : [christelle.malinge0568@orange.fr](mailto:christelle.malinge0568@orange.fr)  
[ptitesfripouilles@orange.fr](mailto:ptitesfripouilles@orange.fr) – 02.51.61.02.99

## GRUPE HISTOIRE ET MÉMOIRE DE MESNARD

Le groupe Histoire et Mémoire de Mesnard souhaite, afin de compléter les témoignages qu'il est en train de collecter, recueillir des documents et photos ayant trait à l'histoire de notre commune au XXème siècle. Dans ce but il organise, en relation avec les services municipaux, une matinée de collecte de documents le **vendredi 5 Mai 2023, de 10h00 à 11h30** à la mairie. Les documents et photos seront scannés et rendus immédiatement sur place au propriétaire. Nous demandons, afin de simplification, à ceux qui sont équipés chez eux du matériel adéquat pour le faire, de scanner eux-mêmes les documents et photos et de les transmettre à l'adresse mail : [histoire.memoire.mesnard@orange.fr](mailto:histoire.memoire.mesnard@orange.fr). Nous sommes intéressés par tout ce qui a trait à la vie à Mesnard entre 1900 et l'an 2000, agriculture, commerce, artisanat, industrie, vie publique, associative, paysage, urbanisme de la commune.

Merci.

## ACM - RANDONNEE DE LA TRICHERIE

**Dimanche 14 Mai 2023**

Tarifs : Adulte 6€ et 3.50€ (-12ans)



5 circuits de marche : 7 à 25 km  
2 circuits vélos : 45 à 65 km  
2 circuits VTT : 30 à 50 km

Ravitaillement sur les parcours et sandwich à l'arrivée (prévoir un gobelet)

## ANNIVERSAIRE 50 ANS DE L'AEP TRICHERIE

A l'occasion des 50 ans de l'association AEP Tricherie qui vont se dérouler le  
30 septembre 2023,

La commission organisatrice souhaite collecter des articles, photos, objets...

Vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie :  
02.51.66.02.74 – [mairie@mesnardlabarotiere.fr](mailto:mairie@mesnardlabarotiere.fr)

## UNE CENTENAIRE CELEBREE A L'EHPAD « LES HIRONDELLES »

Marie PAIN, née le 14 mars 1923, a fêté ses 100 ans à l'EHPAD « Les Hirondelles ». Entourée de sa famille et du personnel, elle a soufflé ses bougies.

